



QUALIFICATION ANIMATEUR SUPPLEANT

2021/2022

A l'attention des Présidents, des Enseignants et des postulants
à la Qualification Fédérale « Animateur Suppléant »

Le deuxième niveau des formations d'enseignants de Fédération Française de Judo, la qualification « **Animateur Suppléant** », permet à son titulaire d'enseigner en autonomie et ainsi de répondre aux besoins ponctuels des clubs en cas d'absence de l'enseignant pour cause de maladie, encadrement de compétition, formation continue fédérale, empêchement exceptionnel. Le remplacement ne peut excéder une période continue d'un mois.

Elle permet à son titulaire d'assister avec une réelle efficacité pédagogique, un enseignant titulaire du DEJEPS, du BEES, du BPJEPS, du CQP ou du CFEB, dans ses cours, mais également dans l'accompagnement et l'encadrement des animations et compétitions. L'animateur suppléant intervient dans un cadre bénévole (Article L212-1 du Code du Sport).

Exigences préalables à l'inscription :

- ☞ être présenté par le Président et le Professeur du club où il est licencié,
- ☞ être titulaire du PSC1 ou équivalent.
- ☞ être titulaire de la qualification d'assistant club sauf pour les 1^{er} dan
- ☞ être ceinture marron
- ☞ être âgé de 18 ans minimum au jour de l'évaluation finale.

Parcours de formation

L'Institut Régional de Formation et d'Entraînement Judo, Jujitsu de la Ligue des Pays de la Loire organise cette formation tous les ans si nous avons un minimum de 10 inscrits, sinon elle ne pourra se faire qu'en candidat libre.

- Lieux de la formation : au Vendespace à Mouilleron le Captif
- 30 H de séquences pratiques et théoriques réparties sur 4 journées
- Dates : 28 octobre 2021, 21 & 22 décembre 2021, 6 février 2022.
- Evaluation finale : 19 avril 2022

Le stagiaire devra effectuer un stage pédagogique de 50 H entre octobre 2021 et juin 2022 (animation de séquences pédagogiques...) au sein de son club, sous la responsabilité de son professeur qui sera son tuteur. Il renseignera la fiche de suivi qu'il devra fournir lors de l'évaluation finale.

Déplacement et restauration (repas de midi à prévoir) à votre charge ou à celle du club

Evaluation

Un livret de formation valable deux ans attestera des différentes sessions suivies et devra être présenté lors de l'évaluation finale, qui comprendra :

- ☞ Démonstration d'une technique choisie par vous-même avec support écrit que vous présenterez au jury
- ☞ Epreuve d'au moins une heure en situation réelle d'enseignement, suivie d'un entretien.
- ☞ La présentation écrite de 10 séances pédagogiques.

Coût de la formation

- ☞ Un contrat de formation peut être établi entre l'organisme de formation et le stagiaire
- ☞ Le coût de la formation est de 400€
- ☞ Les candidats 2^{ème} Dan et plus peuvent demander d'être dispensés de la partie « Formation » : le coût de l'inscription (à la même période que les candidats à la formation) en tant que candidat libre est de 200 Euros (frais d'examen).

Si des licenciés de votre association sont intéressés par cette proposition, n'hésitez pas à les inscrire en retournant, avant le 31 octobre 2021, le coupon d'inscription ci-joint accompagné du règlement à la Ligue.

Le CTR, Coordonnateur des Formations,
Frank VUILLEMINÉY

La Responsable de la Commission Formations
Lucie RINCK